



REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GARDE-ADHÉMAR

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 19h30, le Conseil municipal de La Garde-Adhémar, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 ; Présents : 10 ; Votants : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 17/06/2021

Présents : LAPLANCHE-SERVIGNE François

MILHAUD Agnès – SIMONIN Georges

ARNOUX Paul - ROLLAND Antoinette – BIRADES-TROCCAZ Émilie – GAMET Jean-François – HERBERT Maria – TERLUTTE Guillaume – BESSON-LLORET Véronique –

Absents excusés et dépôt de pouvoir : COSSIN Sabine (pouvoir à BIRADES-TROCCAZ Émilie) – WINAUD-TUMBACH Georges (pouvoir à SIMONIN Georges) – BAYLE Émilie (pouvoir à ROLLAND Antoinette) – SAUSSET Arthur (pouvoir à LAPLANCHE-SERVIGNE François) – CHALET Martine (pouvoir à MILHAUD Agnès).

Secrétaire de séance : MILHAUD Agnès

.....

Délibération 2021-40 : Marché « Aménagement et mise en valeur paysagère du giratoire RD 158/358/458, et des aires autour (co-voiturage) quartier la Justice », choix de l'entreprise titulaire.

Cette délibération vient en complément de celle du 28 janvier 2021 N° 2021-09, par laquelle la commune sollicitait la région AURA pour l'obtention d'une subvention « Bonus relance ». Par courrier du 18 mai 2021, la région a donné un avis favorable au soutien de ce dossier, avis matérialisé par l'arrêté attributif N° 21 011596 01 d'un montant de 20 000 €.

La mise en concurrence par devis pour la réalisation de ces travaux a été lancée auprès de 3 entreprises. L'offre la plus avantageuse économiquement qui a été retenue est celle de l'entreprise PEREZ Paysages à Pierrelatte, pour la somme de 36 007.80 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

Par 12 voix pour, 2 voix contre (ARNOUX Paul – TERLUTTE Guillaume) et 1 abstention (HERBERT Maria),

Approuve le choix de l'entreprise : PEREZ Paysages, à 26700 Pierrelatte, pour la somme de 43 209.36 TTC

Autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier, et lancer les travaux avant la fin juin, délais de rigueur pour la région.

Délibération 2021-41 : Marché « OPTIMISATION PARKING ET AMENAGEMENT 2021 », choix de l'entreprise titulaire.

M. le Maire rappelle les démarches de 2016, concernant le stationnement du centre ancien :

- délibération N°2016-01 du 02/05/2016 « vœux portant sur le stationnement et la circulation.
- arrêté N° 2016-122, portant création de places de stationnement sur la voirie communale dans son centre ancien et interdiction de stationnement.
- arrêté N° 2016-123, portant réservation de places de stationnement sur la voirie communale dans son centre ancien.
- arrêté N° 2016-124, portant réservation de places de stationnement sur le parking situé au Nord du village.

Aujourd'hui, le nombre croissant de touristes sur la commune génère, en période d'affluence, un stationnement anarchique sur cette esplanade où 2 parkings ont été réservés pour les habitants du centre ancien, dont le stationnement à l'intérieur du village a été limité.

Il y a donc lieu, dans un premier temps, de réaliser un aménagement optimisé de ces deux parkings.

Trois entreprises ont répondu à la mise en concurrence par devis. L'entreprise ayant l'offre la plus avantageuse économiquement est *EIFFAGE route*, pour un montant de 44 286.60 TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix

Par 11 voix pour, 3 voix contre (ARNOUX Paul, HERBERT Maria, TERLUTTE Guillaume) et 1 abstention (GAMET Jean-François),

Décide l'attribution du marché de travaux à l'entreprise mentionnée ci-dessus et le lancement des travaux

Autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération 2021-42 : Demande de subvention au Conseil Départemental de La Drôme « DST Dotation Solidarité des Territoires » pour différents projets d'aménagement.

Le Conseil Départemental de La Drôme est sollicité pour accompagner financièrement plusieurs projets d'aménagement relevant de la ligne « **DST Dotation Solidarité des Territoires** » avec l'octroi d'une subvention, sur une base de travaux de 81 345.67 € HT.

Il s'agit des projets validés précédemment :

- Optimisation des aménagements et parkings de l'esplanade entre le village et les Montjars pour une base de 36 905.50 euros HT (devis EIFFAGE à Mondragon 84)
- Aménagement paysager, espace autour zone covoiturage, zone collecteur ordures ménagères et du giratoire RD358/158/458 pour une base de 36 007.80 euros HT (devis PEREZ Paysages à 26 Pierrelatte)
- Mise en valeur de la zone entre le parking du cimetière et les terrains de boules (afin de disposer d'un espace supplémentaire en cas de concours de boules, pour une base de 3 307.50 euros HT (devis STAD de 26 Valaurie).
- Travaux aménagement placard étagères pour l'école primaire pour un total de 5 124.87 HT (devis GROSJEAN à 84 Valréas)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :
12 voix pour, 3 abstentions (ARNOUX Paul, HERBERT Maria, TERLUTTE Guillaume)

- **Sollicite** le Conseil Départemental de La Drôme pour l'obtention de subventions sur la ligne « **DST Dotation Solidarité des Territoires** » pour les projets d'aménagements cités ci-dessus, sur une base totale de 81 345.67 € HT
- **Sollicite** l'autorisation de démarrer les travaux immédiatement
- **Signale** que les crédits sont suffisants sur le BP 2021.

Délibération 2021-43 : Passage à la nomenclature budgétaire et comptable « M57 » au 1er janvier 2022

La commune doit passer, au plus tard le 1^{er} janvier 2024, sous un nouveau référentiel relevant de l'instruction budgétaire et comptable « M57 » en remplacement de l'actuelle « M14 ».

Toutefois, une application anticipée est possible au 1^{er} janvier 2022 ou 2023.

M. le Maire précise avoir pu échanger à ce sujet avec les représentants du Trésor public qui ont rappelé les caractéristiques de cette nouvelle nomenclature, notamment :

Lancée au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Dans ces conditions, M. le Maire, propose un passage à la M57, anticipé au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le passage anticipé en comptabilité M57, au 1^{er} janvier 2022 et **autorise** M. le Trésorier à procéder aux changements liés au passage de la M14 à la M57

Délibération 2021-44 : Contrat de partenariat avec l'association « PARFUM DE JAZZ » 2021

L'association « PARFUM DE JAZZ » propose l'organisation de concerts à La Garde-Adhémar dans le cadre de l'édition 2021, à savoir :

Le « Quartet Lise BOUVIER », le mardi 17 août 2021, place Perriod, ainsi que le « Quartet Sylvia AUCLAIR », le mercredi 18 août 2021, sur le site du Val des Nymphes.

La rémunération est forfaitaire et s'élève à 1 582.50 € TTC pour les deux concerts, avec prise en charge de catering pour 7 personnes pour les deux concerts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix :
1 abstention (TERLUTTE Guillaume)

Autorise M. le Maire à signer le contrat de partenariat avec l'association « PARFUM DE JAZZ », ainsi que le versement d'une participation forfaitaire d'un montant 1 582.50 euros.



Délibération 2021-45 : Nouveau règlement du cimetière

La commission municipale « Jardins, espaces verts, fleurissement, cimetière » a mené une réflexion portant sur l'ancien règlement datant d'octobre 1990 : s'en est suivi la rédaction d'un nouveau règlement du cimetière, joint à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le nouveau règlement du cimetière à partir 2021 et **autorise** M. le Maire à prendre l'arrêté municipal portant sur la mise en application du nouveau règlement du cimetière à partir du 01/07/2021.

Délibération 2021-46 : Modification des statuts du SDTV26, Syndicat Départemental de Télévision de La Drôme.

Cette modification des statuts porte uniquement sur l'adhésion de 16 nouvelles communes : ARNAYON, BARRET DE LIOURE, BRETTE, CHARENS, EYGALIERS, LA CHAUDIERE, LACHAU, MONTFERRAND LA FARE, MONTGUERS, PENNES LE SEC, POMMEROL, PONTAIX, RECOUBEAU JANSAC, ROMEYER, RIOMS, VALDROME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme portant sur l'adhésion des 16 nouvelles communes ci-dessus énumérées,

Délibération 2021-47 : Modifications des statuts du SID, Syndicat d'Irrigation Drômois.

Ces modifications des statuts du SID portent sur deux points :
Modification de l'article 3 des statuts pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège sise 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ; prise en compte de l'adhésion de 3 nouvelles communes, LA REPARA-AURIPLES, SAOU et AUTICHAMP - sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois, et **autorise** le Maire à notifier cette délibération au Président du SID, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fin de séance à 20 h 20.

Fait le 25/06/2021

Le Maire,

F. LAPLANCHE-SERVIGNE

